

Rapport d'activités 2021



SOMMAIRE

LE SYNDICAT MIXTE DU SCoT ABC	3
Le Syndicat Mixte du SCoT ABC.....	3
L'équipe technique du SCoT ABC.....	3
Le fonctionnement du SCoT ABC.....	4
Bilan budgétaire.....	4
LE SCoT ABC	5
Suivi des documents d'urbanisme et de programmation.....	5
Les avis du Syndicat Mixte en 2021.....	6
L'OBSERVATION ET LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT	7
Suivi du SCoT ABC.....	7
Analyses spatiales.....	7
PARTICIPATION ET SUIVI DES ETUDES	7
LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION	7

LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT ABC

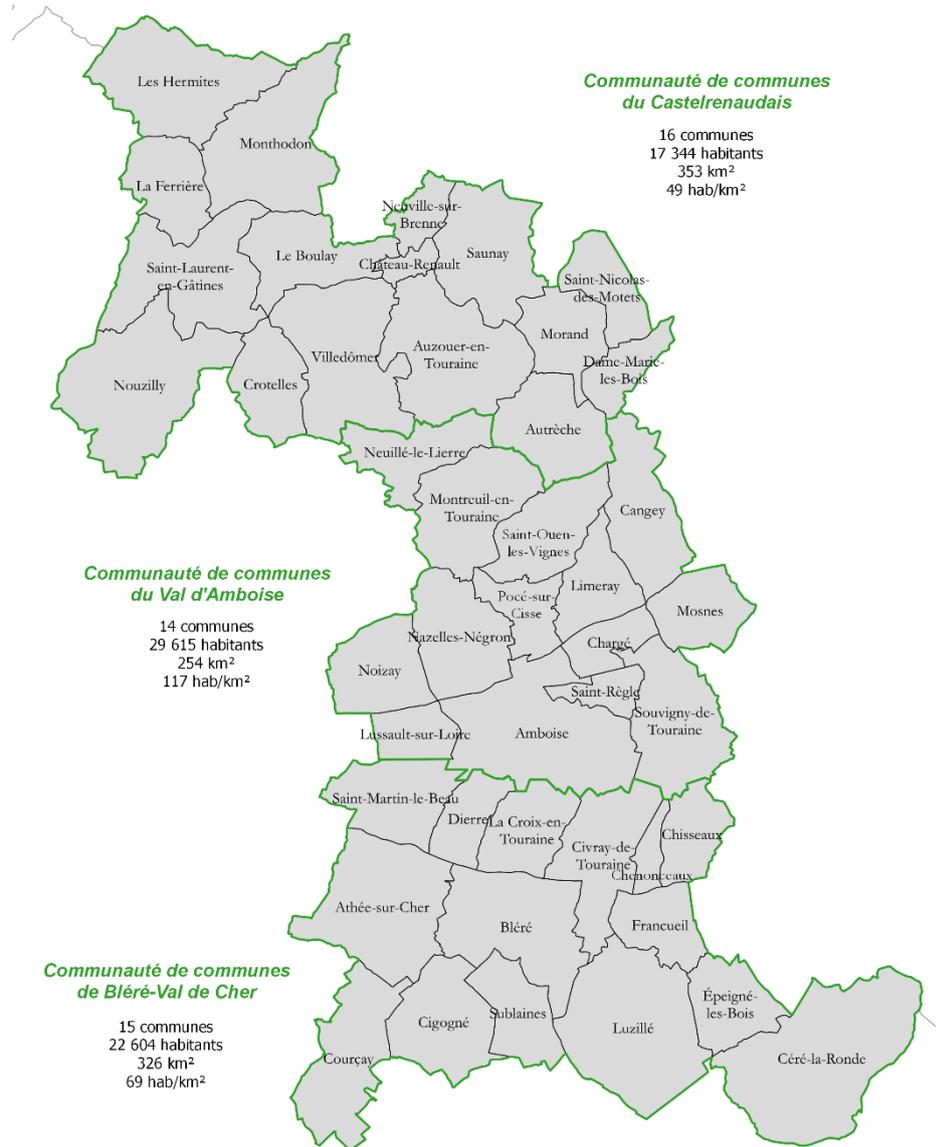
Le Syndicat Mixte du SCOT ABC

45 communes

3 EPCI :

- CC. du Val d'Amboise
- CC. Bléré Val de Cher
- CC. du Castelrenaudais

69 563 habitants



L'équipe technique du SSMSCOT ABC : 0,98 ETP

Convention de mise à disposition entre la CCVA et le SSMSCOT ABC, soit les services Urbanisme-Planification, Ressources Humaines et Finances mis à disposition pour le Syndicat.

Solange NOLOT

Responsable (0.2 ETP)

Lolita ANTIER

Chargée de mission (0.7 ETP)

Suivi technique et administratif du Syndicat,
Gestion de la mise en œuvre du SCOT ABC.

Service finances (0.075 ETP)

Elaboration/suivi du budget, exécution de la comptabilité.

Ressources humaines (0.0025 ETP)

Paiement des indemnités et cotisations des élus.

Le fonctionnement du SMSCOT ABC

Le Conseil syndical, assemblée délibérante

Il est composé de 42 élus représentant les collectivités membres du Syndicat.

En 2021, 4 Conseils Syndicaux et 15 décisions

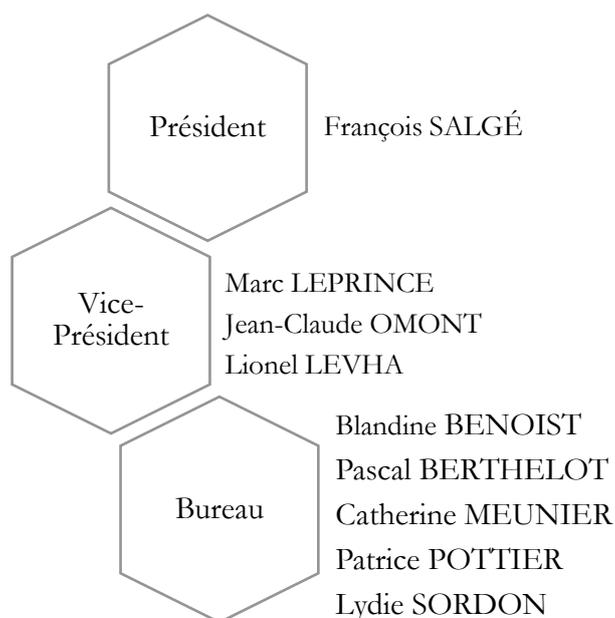
Date de réunion	Ordre du jour
10 février 2021	<ul style="list-style-type: none">• Délibération relative au vote du Budget Primitif 2021• Délibération relative à la reprise anticipée des résultats 2020
21 avril 2021	<ul style="list-style-type: none">• Délibération relative au Règlement intérieur• Délibération relative à la modification des délégués représentants le Syndicat Mixte• Délibération relative à l'élection des autres membres du Bureau• Délibération relative au vote du Compte de Gestion 2020• Délibération relative au vote du Compte Administratif 2020• Délibération relative à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020
20 septembre 2021	<ul style="list-style-type: none">• Délibération relative à la modification des délégués représentants le Syndicat Mixte• Délibération relative à l'avis sur le SCoT Loches Sud Touraine• Délibération relative à l'approbation du Rapport d'Activités 2020-2021
6 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none">• Délibération relative à la modification des délégués représentants le Syndicat Mixte• Délibération relative au remboursement de frais à l'attention du Président du Syndicat• Délibération relative à l'avis sur le PLH de la CCBVC• Délibération relative à l'avis sur le SCoT Territoires Grand Vendômois

Le Bureau, l'exécutif

Il est composé du Président du SMSCOT, de trois vice-présidents et de 5 membres élus.

En 2021, 3 Bureaux :

- 08 juillet 2021,
- 13 septembre 2021,
- et 22 novembre 2021.



L'équipe technique

Elle est en charge de la mise en œuvre du SCoT et de la gestion du Syndicat.

Bilan budgétaire

Les dépenses de fonctionnement

Assurance du syndicat	1 103.18 €	} 100 124.09 € de dépenses
Réceptions	102.50 €	
Cotisations FNNSCoT, GIP RECIA	2 721.00 €	
Remboursements frais CCVA	40 000.00 €	
Amortissements	20 195.05 €	
Indemnités et cotisations de retraites	36 002.36 €	

Les recettes de fonctionnement

Participation des EPCI :

- CC. du Val d'Amboise	40 786.64 €	} 113 143.65 € de recettes
- CC. Bléré Val de Cher	25 794.13 €	
- CC. du Castelrenaudais	25 879.23 €	
Résultats reportés de 2020	20 683.65 €	

Les dépenses d'investissement

Frais liés à la réalisation de documents	128.00 €	} 128.00 € de dépenses
--	----------	------------------------

Les recettes d'investissement

Amortissements	20 195.05 €	} 118 952,30 € de recettes
Résultats reportés de 2020	98 657.25 €	

LE SCoT ABC

Le SCoT ABC est exécutoire depuis le 9 juillet 2018. Les communes disposaient de 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale.

Au 31 décembre 2021, les trois Communautés de communes avaient approuvé leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

- PLUi de la CC. du Val d'Amboise approuvé le 13 février 2020 ;
- PLUi de la CC. du Castelrenaudais approuvé le 18 mars 2021 ;
- PLUi de la CC. Bléré Val de Cher approuvé le 28 octobre 2021.

Suivi des documents d'urbanisme et de programmation

Le Syndicat Mixte du SCoT a pour mission fondamentale le suivi, en tant que Personne Publique Associée (PPA) de l'ensemble des procédures réglementaires soumises au devoir de compatibilité avec le SCoT (PLU, PLH, autorisations commerciales, permis de construction ou permis d'aménager de plus de 5 000 m² de surface de plancher).

Le Syndicat Mixte est également sollicité pour avis, en tant que PPA, pour des procédures d'élaboration/modification/révision des SCoT limitrophes ou des documents d'urbanisme pour les communes limitrophes au SCoT ABC et qui ne sont pas couvertes par un SCoT

- **Territoire du SCoT ABC**

CC du Val d'Amboise	Elaboration du Programme Local de l'Habitat et d'une Convention Intercommunale des Attributions (délibération du 14/11/2019)
CC Bléré-Val de Cher	Civray-de-Touraine : Déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU → <i>approuvé le 28/10/2021</i>
	Saint-Martin-le-Beau : Création d'une Zone Agricole Protégée
	Elaboration du PLUi (délib. du 17/12/2015) → <i>approuvé le 28/10/2021</i>
	Elaboration du Programme Local de l'Habitat 2022-2027 (délib. du 25/04/2019)
CC du Castelrenaudais	Elaboration du PLUI (délib. du 18/07/2017) → <i>approuvé le 18/03/2021</i>

- **Territoires limitrophes au SCoT ABC**

CC Val de Cher Controis	Elaboration d'un PLUI -- <i>ex-CC Val de Cher Controis</i> (délib. du 30/11/2015) → <i>approuvé le 30/06/2021</i>
-------------------------	---

- **SCoT limitrophes au SCoT ABC**

Agglomération Tourangelle	Révision prescrite par délibération du 24/03/2017
Loches Sud Touraine	Révision prescrite par délibération du 02/11/2017 → <i>Arrêt de projet le 06/05/2021</i>
Nord Ouest Touraine	Révision prescrite par délibération du 11/02/2014 → <i>Arrêt de projet le 29/03/2021</i>
Territoires du grand Vendômois	Révision prescrite par délibération du 27/03/2017 → <i>Arrêt de projet le 20/09/2021</i>

Les avis du Syndicat Mixte en 2021

Les procédures d'élaboration/modification/révision de POS - PLU(i)

- **Civray-de-Touraine** : Déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU : *avis favorable*

Les procédures d'élaboration de PLH - PCAET

- **CC Bléré-Val de Cher** : Elaboration du PLH 2022-2027 : *avis favorable avec quelques remarques ne remettant pas en cause la compatibilité du document avec le SCoT ABC*

Les dossiers d'autorisation commerciale soumis en CDAC

- **Amboise** : création d'un supermarché LIDL par transfert du point de vente existant situé Avenue Léonard de Vinci (situé à la Boitardière) : *avis défavorable*

Les procédures d'élaboration/modification/révision de documents hors territoire

- **SCoT Nord Ouest Touraine** : Révision du SCoT : *aucune remarque particulière*
- **SCoT Loches Sud Touraine** : Elaboration du SCoT : *aucune remarque particulière*
- **SCoT Territoires Grand Vendômois** : Elaboration du SCoT : *aucune remarque particulière*

L'OBSERVATION ET LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT

Le Syndicat Mixte a mis en place un système d'information géographique (SIG), afin notamment d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du SCoT et différentes analyses spatiales sur son territoire.

Suivi du SCoT ABC

Dans l'objectif d'évaluer l'efficacité du SCoT ABC, un dispositif de suivi a été mis en place permettant d'apprécier la mise en œuvre des orientations retenues et d'en mesurer l'avancement. Ce suivi consiste à minima à analyser les évolutions constatées de 93 indicateurs retenus par le Syndicat Mixte et à réaliser différents bilans :

- Un premier bilan « Etat zéro » a été réalisé en septembre 2018. Il sert de point de départ et de référence pour les analyses ultérieures.
- Un deuxième bilan « Bilan à mi-parcours » après 3 années d'application du SCoT (soit en 2021). Une première version de ce bilan a été présentée en conseil syndical le 6 décembre 2021.
- Un troisième bilan après 6 années d'application du SCoT (soit en 2024).

Analyses spatiales

Le Syndicat Mixte a débuté fin 2021 des analyses sur l'artificialisation des sols pour la période 2010-2020. Ces analyses seront approfondies en 2022 afin notamment d'alimenter les échanges lors de la conférence des SCoT avec la Région Centre-Val de Loire (instance mise en place par la Loi Climat et Résilience d'août 2021). Cette loi inscrit, en effet, des objectifs de diminution de l'artificialisation des sols, et notamment un objectif de division par deux du rythme de l'artificialisation de sols dans les dix années suivant la promulgation de la loi et un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) qui devra être atteint d'ici 2050.

PARTICIPATION ET SUIVI DES ETUDES

Le Syndicat Mixte suit et participe aux travaux d'élaboration d'un certain nombre de document de niveau régional et départemental (Plan de Prévention du Risque d'Inondation du Val-de-Cisse, Déviation Cormery – Truye, etc.).

Suite à la promulgation de la loi Climat et Résilience en août 2021, le Syndicat Mixte participe à diverses réunions portant sur l'artificialisation des sols et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) avec la FN SCoT et l'ensemble des SCoT de la région Centre-Val de Loire.

LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION

Suite au renouvellement du Conseil Syndical en septembre 2020, le Président a souhaité que des fiches soient rédigées afin de présenter aux élus différentes thématiques sur le SCoT ABC. Ces fiches sont ensuite présentées en Conseil Syndical, permettant ainsi aux élus d'échanger entre eux sur ces différentes thématiques.

En 2021, deux fiches ont été rédigées :

- Fiche numéro 1 : **Zoom sur le SCoT et la hiérarchie des normes**, présentée lors du Conseil Syndical du 20 septembre 2021 ;
- Fiche numéro 2 : **Zoom sur la Loi Climat et Résilience (et le ZAN)**, présentée lors du Conseil Syndical du 6 décembre 2021.